

Association APERP : Vente de sapins de Noël.

Procédure de vente et distribution des sapins dans le contexte de crise sanitaire Covid 19.

Vente des sapins :

- Vente sur commande uniquement.
- Paiement par chèque à la commande (aucun règlement sur le site de distribution).

Distribution des sapins :

- Emplacement : devant l'église de La Buissière.
- Le vendredi 4 décembre de 16h30 à 19h30.
- Un seul adulte admis pour chaque retrait.
- Port du masque obligatoire.
- Respect de la distanciation physique matérialisée.
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique.
- Sens de circulation organisé et matérialisé.

Ce protocole sera communiqué aux familles avant la vente. Les acheteurs seront encouragés à planifier leur venue sur toute la plage horaire annoncée (éviter un regroupement trop important à l'heure de la sortie de l'école : 16h30)